

SFACS Industrie

(Société Fluides Air Comprimé Services)
S.A.R.L. au Capital de 8 000,00 €
SIRET : 518 702 998 00023 R.C.S de Romans
FR 86518702998.

Créer facture

PROPOSITION de MAINTENANCE n° 3

(pour bénéficier de la garantie qualité d'air comprimé correspondant aux matériels installés,
suivant facteur de charge)

ENTRE LE PRESTATAIRE

SFACS Industrie
Siège social Bureaux et Atelier – Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD
SIRET : 518 702 998 RCS de 26100 ROMANS

TEL: 09 61 31 16 40
FAX : 04 86 55 63 01

Mail : info@sfacs-industrie.fr

ET LE BENEFICIAIRE (lire le Client)

Sté LA DAUPHINOISE
ZI du Rival
Site Les Olagnières
38 – LA COTE ST ANDRE

Adresse d'intervention : idem

Téléphone :
0672287478 M. Hubert RUARD
0621251661 M. Sandy MOTTUEL-BAIN
Télécopie : 0474580987

INSTALLATION CONCERNEE :

MATERIEL	N° DE SERIE	Nb D'HEURES
LIGNE TRAITEMENT ET FILTRATION SUR COMPRESSEUR D'AIR L110RS	N° ANNEE 2014	MOINS DE 8000 HEURES DE FONCTIONNEMENT/AN

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meuilles – 26350 - MONTRIGAUD
Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: www.sfacs-industrie.fr ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

Les obligations de SFACS sont strictement limitées aux opérations visées dans la présente offre. Elles ne comprennent pas les opérations de surveillance et de vérification courante du matériel fourni.

Ces opérations de maintenance journalière restent à la charge du Client !

SFACS s'engage à noter sur les feuilles d'attachement toute anomalie rencontrée lors de l'intervention de ses techniciens ainsi qu'à fournir sur demande au Client, toute proposition pour améliorer le fonctionnement et la fiabilité de l'installation.

4° HORAIRES D'INTERVENTION

Les opérations normales de maintenance auront lieu les jours ouvrés,

- DU LUNDI AU VENDREDI.
- DE 9H00 A 17H00.

5° OBLIGATION

5-1 Le Client s'engage

- A informer SFACS par téléphone, par fax ou mail de tous les incidents et anomalies de fonctionnement du matériel.
- A déclarer que les matériels énumérés au plan de maintenance sont bien installés sur un même site.
- A ce que le personnel SFACS, ait à tout moment libre, accès au matériel à entretenir et à ne laisser pénétrer dans la station que ses représentants dûment qualifiés.
- Il mettra à la disposition de SFACS, les moyens de manutention nécessaires, sur présentation des habilitations habituellement requises.
- A maintenir le local compresseur propre et parfaitement accessible. La quantité de poussière ambiante contenue ne doit pas imposer plus d'échange de filtre que prévu, au plan de maintenance.
- A fournir une alimentation électrique stable et conforme à la norme.
- A faire effectuer à ses frais les visites de contrôle exigées par la réglementation en vigueur ou à venir, ainsi que tous les travaux ou modifications pouvant en découler.

Le présent document ne dégage pas le Client de l'obligation normale de surveillance à effectuer en conformité avec le(s) manuel(s) d'instruction(s) du constructeur.

5-2 OBLIGATION DE SFACS

- SFACS répondra aux appels dans la journée et pourra intervenir dans les 48 heures ouvrées.

- Les travaux de réparation et remplacement de pièces, pour des causes extérieures à la présente proposition, ainsi que pour les autres frais qui ressortent des conditions générales de vente et de livraison de SFACS.
- Des dépannages d'urgence en dehors des horaires d'intervention en regard du chapitre 2.
- REVISION

La rémunération est établie en fonction des conditions économiques à la date de la signature de la présente.

Elle sera révisée annuellement, à la date anniversaire de la signature du présent document, et selon l'indice INSEE de hausse des prix en vigueur.

Si la nature, la consistance ou le volume global des interventions et travaux venaient à être modifiés, la rémunération convenue serait ajustée par voie d'avenant.

- CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du forfait ainsi que des fournitures y afférant, est exigible dès la fin des travaux.

9. DUREE DE L'OFFRE

La présente proposition est conclue pour une période de **TROIS ANS** à compter de la signature ; au-delà de ce terme, elle sera prorogée par périodes successives de 1 an, sauf congé donné par l'une ou l'autre des parties (voir § 10).

10. RESILIATION ANTICIPEE

Il est stipulé que chaque partie pourra résilier le présent plan de maintenance par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance annuelle.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client, celle-ci emportera de plein droit la résiliation de la proposition à ses torts et griefs.

Au cas de cessation définitive ou de suspension d'activité du Client, le Client aura la faculté de mettre fin au présent plan, sans dommage et intérêts, moyennant un préavis de deux mois.

En cas d'une grève générale ou sectorielle, arrêt de travail quelconque, conflit social, troubles intérieurs graves chez SFACS, guerre, réquisition, pénurie de marchandise, interdiction d'importer, calamité générale naturelle et, plus généralement tout fait quelconque indépendant de la volonté de SFACS, rendant l'exécution des engagements

- 5 -

- Facteur de marche : 1/8 2/8 3/8 sans WE (rayer la mention inutile) environ 5000 H/An
- 2 x Calendriers prévisionnels d'intervention :
 - Pour FILTRES RESEAU et OWAMAT15 : Mai 2017, Novembre 2017, etc... (tenant cpte de la saisonnalité) en même temps que compresseur concerné, soit 2 fois par an.
 - Pour Sécheur adsorption HL1500 : Mai 2017 et 1 fois /an, soit tous les mois de Mai suivants.

LISTE DE PIECES CONSOMMABLES

POUR LIGNE RESEAU " ref L110 RS"

REF.	DESIGNATION, pièces principales d'usure	QTE
Pour HL1500	Alumine (500kgs) à 5,98 € net ht /kg	1
	Kit Jts complet 3A1-3B1 620.0142.01.00 à 72,10 € net ht 2A-2B 620. 0144.01.00 à 168,92 € net ht 3A-3B 620.0143.02.00 à 119,48 € net ht	1 de chaque
Réseau	Filtre F0220 – QF (5µ) à 207,44 € net ht unitaire Filtre F0220 – PF (1µ) à 207,44 € net ht unitaire Filtre F0220 – HF (0,01µ) à 207,44 € net ht unitaire Qet F avant sécheur et PF en sortie	1 de chaque
Traitement condensats OWAMAT 15	Kit XVKT15 CF1 à 400, 87 € net ht unitaire	1

- Prix à ce jour 26/4/2017, impondérables éventuels non comptabilisés !
-

MAINTENANCE PREVENTIVE

EFFECTUEE PAR SFACS A 2000H

- REMPLACEMENT CARTOUCHES FILTRE AIR RESEAU
- CONTROLE PURGES
- CONTROLE REGULATION
- RESSERRAGE DES RACCORDS DE REGULATION
- RESSERRAGE DES CABLES D'ALIMENTATION
(RESSERRAGE DES BORNERS, CONTROLE DES TENSIONS)
- RELEVÉ DES PARAMETRES

- 7 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meulles – 26350 - MONTRIGAUD
 Tel : 09 61 31 16 40 Fax : 04 86 55 63 01 SITE WEB: www.sfacs-industrie.fr ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

SUITE A CET APPEL, UN TECHNICIEN SFACS, PRENDRA CONTACT AVEC VOUS POUR ANALYSER LE DYSFONCTIONNEMENT.

UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE PREMIERE URGENCE SERA DISPENSEE.

UN RENDEZ VOUS VOUS SERA FIXE PAR CELUI CI AVEC VOTRE ACCORD, POUR UNE INTERVENTION DANS LES MEILLEURS DELAIS.

UN RAPPORT D'INTERVENTION VOUS SERA REMIS PRECISANT:

- LA NATURE DES OPERATIONS EFFECTUEES
- LES OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR L'UTILISATION DU MATERIEL
- LES REMISES EN ETAT EVENTUELLES DU MATERIEL A EFFECTUER

VOS CONTACTS

R.BRET	A.BALAZARD
	06 75 44 57 61

NOS CONTACTS

DESTINATAIRE : Mrs RUARD et MOTTUEL-BAIN

STE LA DAUPHINOISE

☎ : 0684818996 (accueil) ou 0621251661

Fax : 0474580987

Mail :

h.ruard@groupe- dauphinoise.com

s.mottuel-bain@groupe-dauphinoise.com

PRIX DU PLAN DE MAINTENANCE en semaine.

- FORFAIT FILTRES ET OWAMAT.....612,00 €
- FORFAIT FILTRES ET OWAMAT ET SECHEUR..... 1190,00 €
- FORFAIT RECYCLAGE DIFFERENTS FILTRES ET HUILES.....4, 50 €
- FORFAIT RECYCLAGE ALUMINE.....0,72 € / KG

L'HEURE DE DEPANNAGE POUR TOUTE INTERVENTION NON PREVUE DANS LA PRESENTE SERA FACTUREE :

EN SEMAINE.....56,25 €

LE SAMEDI.....84,37 €

LE KM.....0,94 €

CE FORFAIT N'INCLUT PAS LES PIECES DETACHEES, L'HUILE OU TOUTE AUTRE FOURNITURE, VOIR PAGE 7.

Le prix est établi hors TVA : la TVA est facturée en supplément au taux en vigueur.

Fait à Montrigaud

Pour SFACS

le 26/04/2017

Pour le Client, bon pour accord
(date, cachet, qualité, signature)

SFACS Industrie
Société Filiales Air comprimé Services
Sarl au Capital de 8000.00 €
3035 rte de Montfalcon
26350 MONTRIGAUD

Tél : 09 61 31 16 40 - Fax : 04 86 55 63 01

Site Web : www.sfacs-industrie.fr

Siret : 518 702 998 00023 - RCS Montpellier - FR 865 187 029 98

- 9 -

Siège social, Bureaux et Ateliers : Les Meuilles - 26350 - MONTRIGAUD

SITE WEB: www.sfacs-industrie.fr

ou PAR MAIL: info@sfacs-industrie.fr

COOPERATIVE DAUPHINOISE
Le 26 Avril du 21 Novembre
38200 VIENNE

COOPÉRATIVE DAUPHINOISE



GROUPE
DAUPHINOISE

SFACS Industrie
Les Meilles
26350 MONTRIGAUD

N/Réf : VM/CB L972-1707-2033

Dossier suivi par Valérie MICHALLAT

Objet : Coopérative Dauphinoise - LA COTE ST ANDRE
Site Les Olagnières / Propositions de Maintenance

Vienne le 11 juillet 2017

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint, en 2 exemplaires originaux, les propositions de maintenance n°3 et n°4 pour les matériels installés à la station semences Les Olagnières à LA COTE ST ANDRE (38), validées par nos soins.

Merci de nous retourner un exemplaire signé par Sfacs Industrie.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR TECHNIQUE
F. FAYANT

PJ : Proposition de maintenance n° 3 et Proposition de maintenance n°4
+ annexe 2

en 2 exemplaires originaux

Copie : Hubert RUARD

Agir au service des Agriculteurs